

16 février 2018 – n° 11  
180011

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISEE – LIEUDIT « LA CÔTE SAINT-MARTIN»**

Il a été proposé à la Ville d'acquérir une parcelle boisée cadastrée F n° 839, d'une surface de 18 a 53 ca – Lieudit « la côte Saint-Martin »,

Vu la proposition de cession faite par le propriétaire actuel, au prix de 556 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-13 précisant que Le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de faire cette acquisition par acte en la forme administrative, reçu et authentifié par le Maire, il convient de désigner l'Adjoint qui sera chargé de le signer.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable de la parcelle boisée cadastrée F n° 839, d'une surface de 18 a 53 ca – Lieudit « la côte Saint-Martin », au prix de 556 €,

- AUTORISE le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant ce bien immobilier,

- DESIGNER Monsieur Patrick Zanchetta pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*(Handwritten signature in blue ink)*  
David VALENCE

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 27

Procurations..... 7  
Absence 1

Séance du 16 février 2018

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO (*arrivée au point n° 4 – procuration à D. VALENCE*) Isabelle de BECKER, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Vincent BENOIT	à	François FICHTER
Jacqueline THIRION	à	Françoise LEGRAND
Osseynou SEYE	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Dominique CHOBAUT
Pierre JEANNEL	à	Bruno TOUSSAINT
Christopher ZIEGLER	à	Marie-France LECOMTE
Ramata BA	à	Christine URBES

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Madame Christine FELDEN est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.